

AVIS DE PUBLICITE POUR L'OCCUPATION
D'UN BIEN RELEVANT DU DOMAINE PRIVE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Objet

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) souhaite, à travers le présent avis de publicité, porter à la connaissance du public la mise à disposition d'un local dont elle est propriétaire pour permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par la location de ce bien, de se manifester.

Descriptif et situation du bien

Ce bâtiment relais est situé 17 rue Robert Geffré à La Rochelle (17000).

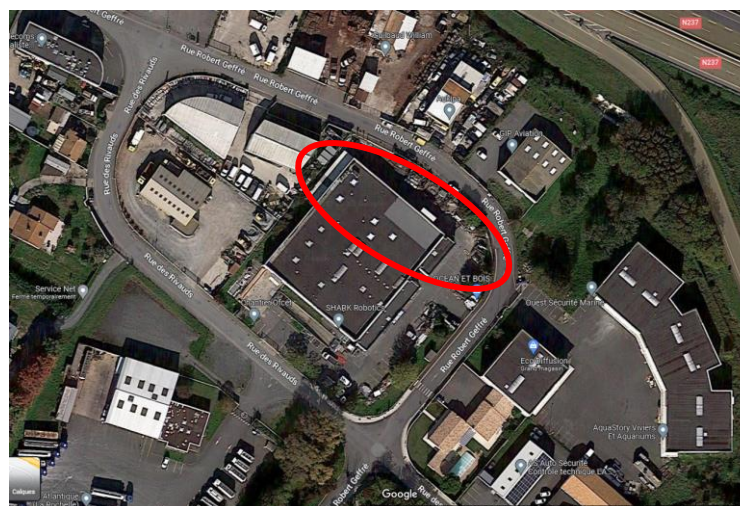


Photo du bâtiment

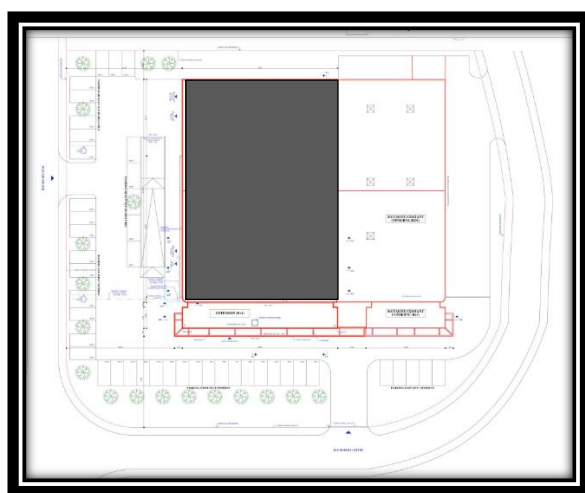
Ce local d'activités d'une superficie totale de 860 m² comprend un espace principal avec accès soit par la façade avant (double porte en verre et grande porte de garage), soit par la façade latérale (une porte pour l'accès au local de détente, une porte de service et une grande porte de garage). Ce grand espace principal comprend un espace d'accueil, un bureau, deux vestiaires, deux WC avec douches et une espace showroom de 70 m², et une grande halle accessible depuis les deux immenses portes de garage.

A la suite et communiquant par une grande ouverture avec la halle, un atelier accessible par l'intérieur et par l'extérieur par une grande porte de garage.

A l'extérieur, un local vélo et une annexe couverte sur la largeur du bâtiment qui clôt la propriété en son fond.

A ce lot n°2 est attachée la jouissance privative des emplacements de parking relevant de la dite copropriété. Ces emplacements sont clôturés et fermés par un portail coulissant.

Aucun travaux d'aménagement n'est à prévoir. Le bien est disponible et mis à disposition en l'état.



Plan du local



Une vue de l'intérieur

Visite du site

Une visite collective sera organisée le **lundi 22 mai 2023 de 8h30 à 11h00**.

Les candidats peuvent visiter le bien sur rendez-vous, après en avoir formulé au préalable la demande auprès de Aude VIRIOT, Chargée d'implantation des entreprises au service Développement Economique de la CDA de La Rochelle (05.46.30.34.89/ 06.60.60.08.14 ou par mail aude.viriot@agglo-larochelle.fr).

Activités attendues

Le présent avis de publicité s'adresse prioritairement aux entreprises qui exercent **une activité industrielle ou d'artisanat de production (activité réalisée in situ)**, et qui sont en phase de développement (croissance d'activité, recrutements, diversification vers de nouveaux marchés, , etc...).

Modalités d'occupation

L'occupation de ce bien se fera suite à la signature d'un bail précaire de 3 ans.

Cette location sera consentie moyennant un loyer annuel qui sera déterminé en fonction de l'âge de l'entreprise.

Les références de prix sont données **à titre indicatif** :

- pour les entreprises de moins de 5 ans : 3 € HT/m²/mois les deux premières années, puis 4€ HT/m²/mois à compter de la troisième année.
- pour les entreprises de plus de 5 ans : 6 € HT/m²/mois les deux premières années, puis 7 € HT/m²/mois la troisième année.

Le Preneur s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable. Cette location constituera une phase transitoire dans le projet immobilier de l'entreprise lui permettant de s'orienter par la suite vers le marché privé que ce soit pour un projet d'achat, location ou construction.

Modalités de réponse à l'avis de publicité et renseignements complémentaires

Toute candidature au présent avis de publicité devra être adressée **au plus tard le vendredi 16 juin 2023 à 17h00** (tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte) :

- Soit par courrier recommandé avec avis de réception, ou par dépôt contre récépissé aux coordonnées suivantes :
*Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Service Développement économique
rue Saint Michel
CS 41287
17086 La Rochelle Cedex 02*
Il sera précisé sur le courrier : « **Proposition dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation d'un bien situé sur le domaine privé de la CDA – NE PAS OUVRIR** »
- Soit par courriel à l'adresse suivante : *economie.tourisme@agglo-larochelle.fr*

Les demandes devront être accompagnées **du dossier joint en annexe dûment complété.**

En cas de besoin d'informations complémentaires, les demandes peuvent être adressées au service Développement économique (05.46.30.34.89 – *aude.viriot@agglo-larochelle.fr*).

Critères de sélection de l'occupant

La CDA de La Rochelle choisira librement le futur occupant lors d'un Comité de sélection composé notamment du Vice-président au Développement économique.

Le Comité immobilier foncier économique se basera notamment sur :

- L'activité exercée (tout lien avec la démarche La Rochelle Territoire Zéro Carbone sera un plus),
- Le modèle économique et la solvabilité de l'entreprise,
- Les créations d'emplois envisagées.